

Un exemple qui vaut d'être suivi : la Communauté de travail de Bâle-Campagne pour la protection des sites

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **52 (1957)**

Heft 1

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un exemple qui vaut d'être suivi: la Communauté de travail de Bâle-Campagne pour la protection des sites

La section « Heimatschutz » de Bâle-Campagne est la plus jeune du pays, puisqu'elle a été fondée, en 1950, par scissiparité: cette séparation d'avec la section de Bâle-Ville n'a nullement pour origine des dissensions intestines, mais la nécessité d'une division du travail. L'expérience, depuis lors, en atteste le bien-fondé. Mais, au même moment, se fit sentir l'urgence d'une union étroite de toutes les associations qui, à des titres divers, veillent sur le patrimoine cantonal, des rives industrielles du Rhin jusqu'aux fermes isolées du Jura. Et c'est de la même époque que date la création de cette « Communauté de travail », qui mérite de servir d'exemple dans ce pays où tant de sociétés à but idéal travaillent en ordre dispersé. Les résultats obtenus sont convaincants. Et il nous semble utile de résumer ici, à l'usage de ceux qui s'en inspireront, les principales dispositions des statuts.

But

Organisation de faîte, la Communauté de travail pour la protection des sites réunit toutes les associations privées qui s'intéressent à la protection des sites, des monuments, de la nature et du paysage. Elle favorise les contacts, l'unité d'action, et représente à l'égard des tiers les intérêts généraux de ses membres.

Organisation

La Communauté se compose de deux délégués de chaque société, qui élisent ensemble leur président. Les affaires courantes sont expédiées par un comité, pourvu d'un secrétariat permanent. Le comité désigne dans les communes des représentants locaux qui sont ses hommes de confiance, et dont les attributions font l'objet d'un règlement spécial.

Activité

Le comité prend toutes les mesures commandées par la protection des sites, accueille les suggestions de ses représentants locaux ou des sociétés membres, sollicite leur collaboration quand elle est nécessaire à l'application des mesures envisagées, et coordonne leurs efforts.

Le secrétaire transmet les suggestions et les requêtes aux sociétés membres lorsqu'elles sont de leur ressort. Toutes les autres affaires incombent au comité, qui recourt parfois à des experts.

Les sociétés membres s'occupent indépendamment des questions qui sont de leur compé-

tence, et informent le comité des solutions apportées.

La Communauté se réunit au minimum une fois par an, ou encore sur demande d'une société affiliée ou lorsque le comité le juge à propos. Entrent dans ses compétences: toutes les questions de principe de quelque importance, et toutes celles qui lui sont soumises par le comité ou les sociétés membres; l'élection du président, du comité et des vérificateurs de comptes; la fixation des cotisations.

Finances

Les recettes sont fournies par les cotisations des sociétés affiliées et par des subsides de l'Etat, des communes et des donateurs.

Activité des représentants locaux

Les hommes de confiance de la Communauté ont un vaste champ d'action: protection des rives; interventions en cas de correction des cours d'eau; lutte contre la pollution des eaux; lutte contre le captage des eaux ou les demandes de concessions industrielles; conservation des boqueteaux, haies et rideaux d'arbres; interventions lors des corrections routières; lutte contre le dépôt de déblais sur les lisières, les rives, etc.; embellissement des places; coopération aux plans de restauration ou de construction; ils font aussi entendre leur avis pour l'attribution de noms aux nouvelles rues.

Dans tous les cas, ces représentants locaux agissent en contact étroit avec les autorités communales. Lorsque leurs démarches restent sans effet, la Communauté intervient. Le résultat de ses efforts leur est aussitôt communiqué.

Sociétés affiliées

Font notamment partie de la Communauté de travail de Bâle-Campagne pour la protection des sites: la section du Heimatschutz; la commission pour la protection de la nature; l'association pour l'économie forestière; les sociétés d'apiculteurs et de chasseurs; les propriétaires fonciers; le syndicat d'initiative; la société générale d'affichage; l'association du tourisme pédestre; l'Union des paysans de Bâle-Campagne.

Le président actuel est M. Emile Weitnauer, instituteur à Oltingen, et le secrétaire M. Rico Arcioni, à Muttentz. Ils sont à la disposition de tous ceux qui désireraient d'autres renseignements.

Photographien:

W. Zeller, Zürich: S. 1-7, 9 (unten), 12-19; Th. Strübin, Liestal: S. 8; Elisabeth Schulz, Basel: S. 9 (oben) und 10 (beide); E. Gmelin, Dornach: S. 21 (beide); Stadtgärtnerei Basel: S. 25; H. Hinz, Basel: S. 26 und 27.